



Services publics



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'agence postale (02.32.80.29.06) vous accueille du lundi au samedi (**sauf le mercredi**)

aux horaires suivants :

Mardi 9h00-12h00

Jeudi 9h00-12h00

Vendredi 9h00-12h00

Samedi 9h00-12h00

Enedis (Électricité) [09.726.750.76](tel:09.726.750.76)

GRDF (Gaz) [0800.47.33.33](tel:0800.47.33.33)

Eau et assainissement collectif (EAUX DE NORMANDIE)
[0969.365.265](tel:0969.365.265)

Assainissement non collectif (SIAEPA) [02.32.93.91.13](tel:02.32.93.91.13)

SNCF



2 gares sont à proximité de Fontaine-le-Bourg : **Montville** (à 7,5 km ou 8 mn du centre-bourg) et **Clères** (à 7,1 km ou 10 mn du centre-bourg).

Pour tout renseignement, appelez le [0800.801.801](tel:0800.801.801) du lundi au vendredi de 6h00 à 21h00 et le dimanche de 14h00 à 20h00.

Pour les horaires, consultez le site [Internet](#) ou télécharger directement les [horaires](#) de la ligne **Rouen-Dieppe**.

VTNI



La ligne d'autocar **29** dessert [Fontaine-le-Bourg](#) (Arrêt au niveau de l'Espace de la Roselière), le [Petit-Tendos](#) (Arrêts au niveau de la rue Stanislas Héliot) et le [Grand-Tendos](#) (Arrêts au niveau du restaurant « Le Bistrot du Tendos »).

Pour toute information, appelez le [02.32.08.19.75](tel:02.32.08.19.75) du lundi au samedi de 8h00 à 18h00.

Pour les horaires, consultez le site [Internet](#) ou télécharger directement les [horaires](#) du 29.

MINIBUS 76



C'est un service de **transport à la demande** proposé par le Département de Seine-Maritime, en complément des réseaux départementaux et régionaux déjà existants.

Grâce à Minibus 76, vous pouvez, au départ de votre commune, vous déplacer vers diverses destinations à des horaires adaptés.

Pour en savoir plus, consultez le guide ci-dessous :



Minibus 76, qu'est-ce que c'est ?

[Télécharger](#)

77 downloads563.80 Ko

Rencontrer un conciliateur de justice

Par ordonnance de la Cour d'Appel de Rouen, Monsieur **DÉROUVAULT** a été nommé conciliateur de justice pour le territoire du canton de Bois-Guillaume.

Vous pouvez le saisir pour tous litiges du quotidien en matière de droit civil ou de droit de la consommation (conflit de voisinage, difficultés liées à l'achat d'un produit, différends bailleur/locataires etc.).

Le recours à un conciliateur de justice est entièrement **gratuit**. Les permanences ont lieu à la mairie de Quincampoix sur rendez-vous. Pour le contacter, il vous suffit d'adresser un courrier à son nom à la mairie de Quincampoix en décrivant la situation et en précisant vos coordonnées.

[Mairie de Quincampoix](#)

Place de la Mairie

BP 3

76230 QUINCAMPOIX

[02.35.34.70.15](tel:02.35.34.70.15)

Consulter un avocat

Maison de l'Avocat

6 allée Eugène Delacroix

76 000 Rouen

02.32.08.32.70

Maison de la Justice et du Droit de Rouen

Centre Administratif du Châtelet

Place Alfred de Musset

76000 Rouen

02.35.12.29.20

Avocats sans rendez-vous les samedis de 9h00 à 12h00

Notaires sans rendez-vous le 1er mardi de chaque mois de 14h00
à 16h30